COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de onze en suite de la convocation faite le 7 avril 2022. Quatre procurations ont été données.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

DÉCISIONS

1°/ COTISATION 2022 - ASSOCIATION AMPER

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder la cotisation suivante au titre de l'année 2022 : 212.57€ à l'association AMPER.

2°/ REVISION DES LOYERS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX 2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter comme suit les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au 1^{er} juillet 2022 (soit + 1.61 % d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2021):

LOGEMENT situé 23 rue de l'Etang

492,49	1,61%	7,93	500,42	500,42 €
--------	-------	------	--------	----------

LOGEMENT situé 25 rue de l'Etang

435,49	1,61%	7,01	442,50	442,50 €

LOGEMENT situé 6 rue du Stade – 2ème étage

			0		
Loyer principal	376,6	1,61%	6,06	382,66	
Annexe (cave)	22,85	1,61%	0,37	23,22	413,50 €
Charges	7.60			7.60	413,50 €
locatives	7,62			7,62	

LOGEMENT situé 6 rue de Stade – T3 gauche

Loyer principal	294,54	1,61%	4,74	299,28	
Annexe (cave)	22,85	1,61%	0,37	23,22	220 12 C
Charges locatives	7,62			7,62	330,12 €

LOGEMENT situé 6 rue du Stade – 1er étage

			0		
Loyer principal	258,07	1,61%	4,15	262,22	
Annexe (cave)	22,85	1,61%	0,37	23,22	202.06.6
Charges locatives	7,62			7,62	293,06 €

LOGEMENT situé 6 rue du Stade – RDC T2 (droite)

Loyer principal	253,46	1,61%	4,08	257,54	
Annexe (cave)	22,85	1,61%	0,37	23,22	288,38 €
Charges locatives	7,62			7,62	200,30 €

LOGEMENT situé 18 Place de l'Eglise – 2^{ème} étage

Loyer principal	380,56	1,61%	6,13	386,69	
Annexe (cave)	15,80	1,61%	0,25	16,05	400 54 6
Charges locatives	7,00			7,00	409,74 €

LOGEMENT situé 18 Place de l'Eglise – 1^{er} étage

Loyer principal	401,44	1,61%	6,46	407,91	
Annexe (cave)	15,80	1,61%	0,25	16,05	430,96 €
Charges locatives	7,00			7,00	430,90 €

LOGEMENT situé 4 rue des Ecoles

Loyer principal	392,39	1,61%	6,32	398,71	41 4 5 6 6
Annexe (cave)	15,8	1,61%	0,25	16,05	414,76 €

3°/ CHEMIN DE PARC BRAZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider le devis de l'entreprise Le Rouzic TP pour un montant HT de 5827.50€ soit TTC 6993.00€, pour l'empierrement du chemin de Parc Braz.

<u>4°/ VALIDATION DU PROGRAMME VOIRIE 2022</u>

Le programme de voirie 2022 est composé des tronçons suivants : Bas Quelven vers Lavalouet, Touldorhent, Kerroch vers Quillio, Niziau vers Séglien, Kerglèv.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD de HENNEBONT, sur la base du bordereau de prix, la commande de 113210,85 € HT soit 135745,02€ TTC.

5°/ MARQUAGE ET TRACAGE DES ROUTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il y a lieu pour la sécurité des citoyens, de renouveler le marquage au sol et de tracer de nouveaux emplacements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider le devis de l'entreprise Hélios Atlantique pour un montant HT de 5280.85€ soit TTC 6337.02€.

6°/ ACHAT GROUPÉ D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider l'achat de l'aspirateur à feuilles et de la remorque pour un montant total de 6591.00€ HT soit TTC 7909.00€, divisé par les 3 communes soit un montant pour la collectivité de 2197.00€ HT, soit 2636.00 € TTC, sous réserve de l'accord des communes de CLEGUEREC et de MALGUENAC et avec responsabilité de l'achat et de l'entretien à la commune de MALGUENAC.

7°/ ELAGAGE DES BORDS DE ROUTE HIVER 2022/2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le déploiement sur la commune de la fibre optique dans le cadre du programme Très Haut Débit conduit par MEGALIS Bretagne, est inscrit au programme 2024. Ce déploiement sera opéré en souterrain là où le réseau téléphonique l'est déjà. Ailleurs, la fibre optique sera déployée en aérien sur les poteaux déjà existants. Afin de faciliter cette implantation, il nous est demandé de faire procéder à l'élagage des arbres susceptibles d'entraver le réseau.

Dans ce contexte, il revient à la commune de faire le recensement des parcelles à élaguer, d'en informer les propriétaires afin que chacun procède à la coupe des branches entravant l'installation des câbles, en amont du délai de mise en place de la fibre.

Si les propriétaires ne peuvent exécuter les travaux eux-mêmes, la commune procèdera à ces élagages à partir d'un devis d'une entreprise spécialisée. Le prix sera validé en conseil municipal et communiqué aux propriétaires concernés. Une facture proportionnelle au temps passé pour chaque propriétaire sera adressée en final.

Le conseil municipal, décide de lancer l'opération décrite ci-dessus.

8°/ QUESTIONS DIVERSES

8-8°/RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE 2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le renouvellement de ligne de dans les conditions suivantes :

Les conditions sont les suivantes :

Montant maximum: 150 000 €

- Durée : 1 an

- Taux d'intérêt: 0.89 %

- Frais de dossier : 0.15%, soit 225.00€ payables en une seule fois à la mise en place

INFORMATIONS

1°/ DECISIONS PRISES EN DELEGATION DE SIGNATURE :

Le conseil municipal, est informé des présentes décisions prises dans le cadre de délégation de signature.

1-1°/CONVENTIONS MORBIHAN ENERGIES POUR LES BORNES MARCHÉS :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des demandes de la commission revitalisation d'installer une « borne marché » sur le parking de l'église, pour les branchements électriques nécessaires aux différents marchés et de l'association San Yan qui demande un raccordement au village de St Jean.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il a validé les conventions avec Morbihan Energies, suivantes :

- La convention 056076C2022004 pour extension du réseau au village de St Jean pour les montants prévisionnels suivant :

Montant prévisionnel HT des travaux	1 690.00 €
TVA (20%) prévisionnel à la charge du demandeur	338.00 €
Montant prévisionnel TTC des travaux (A)	2 028.00 €
Montant plafonné de l'opération (B)	690.00 €
Contribution de Morbihan énergies (C = 30% de B)	207.00 €

- La convention 056076C2022005 pour extension du réseau sur le parking de l'Eglise pour les montants prévisionnels suivant :

Montant prévisionnel HT des travaux	1 690.00 €
TVA (20%) prévisionnel à la charge du demandeur	338.00 €
Montant prévisionnel TTC des travaux (A)	2 028.00 €
Montant plafonné de l'opération (B)	690.00 €
Contribution de Morbihan énergies (C = 30% de B)	207.00 €

1-2°/ AVENANT N° 1 : PARKING MAIRIE ET VOIRIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'enrober l'accès à la maison voisine de la salle polyvalente qui a été dégradé lors des travaux de création du réseau de chaleur. I a donc validé l'avenant n° 1 de l'entreprise EURL CTP pour un montant HT de 1433.84€ soit TTC de 1720.61€.

2°/ INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal des enfants s'est réuni le samedi 2 avril,

- Après plusieurs propositions d'animation, il a été retenu la création d'un parcours géocaching dans le bourg.
- Cérémonie du 8 mai, dépôt de la gerbe aux monuments aux morts et lecture de poèmes.
- Prochaine réunion le samedi 11 juin à 14H

3°/ INFORMATION SUR LA CREATION DE L'EPICERIE ASSOCIATIVE

Monsieur CHAMPOT Nicolas, en charge de la commission revitalisation présente le compte rendu de l'opération « Epicerie Associative », suivant :

La réunion #1 du 21/03/2022 consistait en une présentation générale du programme de « Bouge Ton Coq! » et du concept de « Monépi » à l'ensemble des communes lauréates de l'appel à projet. A l'issue de cette réunion a été créé le compte informatique du futur épi guernate sur la plateforme de Monépi.

La réunion #2 du 28/03/2022 avait pour thème l'enquête, autant sa construction que sa diffusion. Les questionnaires ont été distribués par les volontaires et les retours sont attendus pour le 20/04/2022.

→ Au mercredi 6/04 à 9h on comptabilisait déjà 15 retours, au 13/04 à 16h il y en avait 70.

S'agissant des bénévoles, le projet comptabilise actuellement 27 familles inscrites. Ce groupe est très diversifié à plusieurs échelles : il est composé de personnes se situant dans leur vingtaine à leur septantaine, de nouveaux arrivants et d'habitants de longue date, de gens du bourg et des villages aux habitudes de consommation variées promettant un futur catalogue riche et pouvant potentiellement satisfaire une variété de consommateur

Les prochaines étapes :

- Le 28 avril à 20h30 en salle polyvalente se tiendra la réunion publique animée par « Bouge Ton Coq! » au cours de laquelle seront présentés le projet global ainsi que les résultats de l'enquête;
- Deux formations à destination des bénévoles vont débuter : "Configurer mon épi" (c'est-à-dire mettre en place l'outil informatique et l'alimenter avec des produits) et "Animer mon épi" (assurer le rayonnement de l'épicerie, organiser des évènements ou mettre en place des projets annexes) ;
- Un groupe de bénévoles va se constituer afin d'aménager l'ancienne garderie pour que le local devienne fonctionnel et puisse répondre aux besoins d'une épicerie.

4°/ GUERN ACTUS MAI 2022

Le Guern Actus de mai est en cours de finalisation, les derniers articles sont à rendre pour le 15/04/2022 dernier délai.

5°/ QUESTIONS DIVERSES:

5-1°/ ELECTIONS – DATE REUNION DE LA LISTE ELECTORALE

La commission des élections pour les législatives se tiendra le jeudi 19 mai à 17 h. Monsieur le maire informe les conseillers que les scrutins du 12 et 19 juin 2022, seront ouverts de 8H à 18H.

5-2°/ CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai : Rassemblement dans la cour de la mairie à 11H, 11H45 dépôt de la gerbe au monument aux morts, 12H vin d'honneur à la salle Polyvalente.

Prochain conseil municipal: jeudi 19 Mai 2022 à 20h30